

REUNISSONS NOS CA AVANT LES VACANCES de FEVRIER SUR LA DHG

Comme l'année dernière, les Rectorats nous rappellent que nous pouvons faire remonter nos TRMD sans avoir réuni de CA. A la différence de l'année dernière, cela semble aller de soi alors que les suppressions de postes seront massives et que les conséquences dans les EPLE vont être sans précédent. !

Il nous faut bien mesurer les conséquences des recommandations faites sur les modifications que la démarche préconisée entraîne.

Comment justifier une demande de fermeture ou de création de poste sans évoquer la répartition des moyens de la DHG ?

Cette information est indispensable au plein exercice des compétences du CA, faute de quoi les élus des conseils d'administration vont avoir le sentiment d'être exclus de tout pouvoir décisionnel sur le futur fonctionnement des établissements...

Quels types de relations voulons-nous entretenir avec les parents, les personnels, les élus... ?

Allons nous décider seuls en consultant pour le principe ? **Ce type de gouvernance, nous ne le cautionnons pas!**

Le snU.pden-fsu conseille donc aux personnels de direction de consulter au plus tôt et le plus largement possible leurs partenaires, en les associant à la préparation de la rentrée 2011, en réunissant :

- Un (des) conseil(s) pédagogique(s) élargi(s) afin de travailler sur la DHG et les choix pédagogiques encore possible !
- La commission permanente pour effectuer un second travail avec les représentants des élus, justifier systématiquement la fermeture ou l'ouverture de poste par la répartition de la DHG allouée à l'établissement.
- Enfin, le CA pour informer et expliquer les propositions de répartition, les demandes éventuelles de création ou de fermeture de postes, comme nous le faisons. Ceci sans figer à l'heure près la répartition des moyens, mais sans travailler non plus « à la louche ». Il sera nécessaire également d'annoncer que c'est sur la base de la présentation qui sera faite au CA que nous dialoguerons et ajusterons si besoin avec les services académiques ou rectoraux.

Le temps nécessaire à toute prise de décision ne doit pas se faire en renforçant des démarches anti-démocratiques, faute de quoi les Personnels de Direction seraient soupçonnés de pratiquer « le fait du prince » et se retrouveraient en première ligne face à ceux avec lesquels ils travaillent au quotidien.

Le Bureau National
Bobigny le 24/01/2011